

SEANCE DU 15 AVRIL 2022

Date de la convocation : 11.04.2022

L'an deux mille vingt-deux et le vendredi quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent CHAPPELLIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : Mmes et Mrs., CHAPPELLIER Laurent, LENNE Grégory, MEROT Josiane, BRES Pascal, ABBO Alain, de CHARENTENAY Fanny, MARTIN Alexandra, GIL Christelle, POIDEVIN Grégory

Etaient absents : M. PLAN Patrick et Mme BERENGER Crystal

Procuration : BERENGER C. à CHAPPELLIER L.

Secrétaire de séance : MEROT Josiane

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité

Objet : Compte de gestion 2021 du trésorier

Monsieur Chapellier présente le compte de gestion du trésorier

Après s'être fait présenter les budgets primitif et les délibérations modificatives budgétaires de l'exercice 2021, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de celui des tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Considérant que les chiffres sont conformes à ceux du compte administratif,

Après en avoir délibéré

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Compte administratif 2021

Monsieur Chapellier présente le compte administratif du budget communal

Il fait apparaître :

En fonctionnement :

Un total de dépense de : 108 046.17 €

Un total de recettes de : 104 854.93 €

Soit un déficit courant de : 3 191.24 €

En investissement :

Un total de dépense de : 24 027.02 €
Un total de recettes de : 14 517.15 €
Soit déficit courant de : 9 509.87 €

Sur l'exercice on constate un déficit de : 12 701.11 €

Après le report des résultats de 2020, on constate un résultat final de :
En fonctionnement, un excédent de : 52 342.40 €
En investissement, un déficit de : 10 906.54 €

Après incorporation des restes à réaliser, engagées en 2021 et mandatés en 2022, on obtient :

En fonctionnement, un excédent de : 52 342.40 €
En investissement, un déficit de : 10 906.54 €
Soit un excédent global de : 40 935.86 €

Il convient d'ajouter à ces résultat 500 € de restes à réaliser. (dépenses d'investissements facturées en 2021 et payées en 2022)

Il se retire.

Après délibération, le Conseil approuve ce compte à l'unanimité.

Il reprend sa place.

Objet : Affectation du résultat

Monsieur Chapellier expose qu'en raison du déficit de la section investissement, la commune a obligation de pratiquer une affectation du résultat.

Après délibération, le conseil décide unanimement de pratiquer une affectation du résultat d'un montant de 11 406.54.

Objet : Vote des taux d'imposition des contributions directes

Monsieur Chapellier rappelle que le Conseil Municipal a la possibilité de fixer les taux d'imposition des taxes sur le foncier non bâti et sur le foncier non bâti.

Il rappelle les taux appliqués en 2021 :

Pour le foncier bâti : 31.46 %
Pour le foncier non bâti : 37.22 %

Après délibération, le conseil municipal décide une augmentation des taux des contributions directes. Les nouveaux taux sont :

Pour le foncier bâti : 37.72 %
Pour le foncier non bâti : 44.62 %

Objet : Budget 2021

Monsieur Chapellier présente le budget 2022.

La section de fonctionnement s'équilibre à 155 088.86 €

La section d'investissement s'équilibre à 225 830.54 €

Il est approuvé à l'unanimité.

Objet : Bilan de la présentation du projet de PLU à la population le 07 avril 2022

Monsieur Chapellier dresse le compte rendu de la présentation à la population, par monsieur Clauzon l'urbaniste en charge du dossier, du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Teize personnes étaient présentes pour écouter les explications sur les contraintes ayant conduit au projet de zonage présenté.
Le projet est consultable sur le site de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05 minutes.